



À PARTIR DU  
02 JANVIER 2023,

on trie

TOUS

les emballages !



NOUVEAUTÉ

Dans toutes les communes du territoire du SMICTOM, les habitants pourront déposer **tous les emballages (hors verre) dans les bacs ou les sacs jaunes**. Tous les emballages en plastique seront maintenant triés pour être valorisés.



À PARTIR DE 2023,  
TOUS LES EMBALLAGES  
SE TRIERONT :

➔ Soit dans le sac jaune pour tous les foyers étant doté d'un bac gris individuel.

➔ Soit en vrac dans le bac jaune pour les foyers en point de regroupement. La mairie ne distribuera plus de sacs jaunes pour ces foyers mais ils recevront, dans leur boîte aux lettres, un sac de précollecte permettant de stocker les emballages avant de les déposer en vrac dans le bac jaune.

➔ Les sacs d'ordures ménagères résiduelles seront toujours à déposer, dans un sac résistant et fermé, dans le bac gris.

NOUS SOMMES TOUS ACTEURS DU RECYCLAGE !

ENGAGEONS-NOUS EN TRIANT PLUS !



En fin d'année, le SMICTOM lancera une grande campagne de communication où vous trouverez toutes les nouvelles consignes de tri.

[www.smictom.com](http://www.smictom.com)

0 800 196 595

Service & appel gratuits